

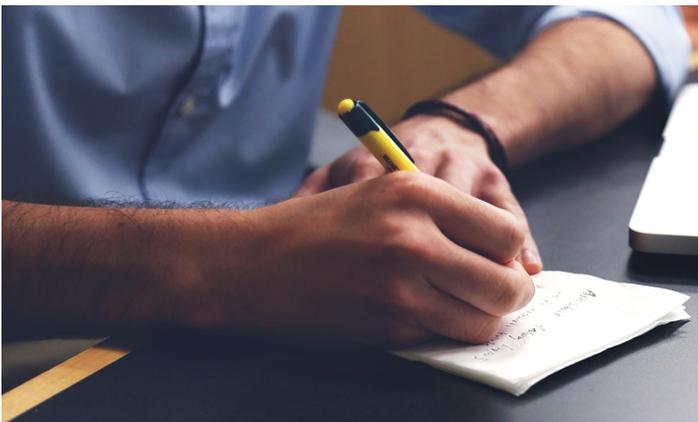
Phoenix'Express

Édition 2020-01-1

Nouvelles Dispositions législatives : Recrutement International

Le 1er janvier 2019, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (la CNESST) a modifié la Loi du travail et parmi les changements notoires, a intégré des dispositions pour les agences de placement et recrutement de travailleurs étrangers temporaires. Les changements n'affectent pas seulement les employeurs qui font affaire avec ces deux catégories d'agence mais aussi directement les entreprises dans la mesure qu'elles doivent se conformer à de nouvelles exigences que les employés soient recrutés avec une agence ou non.

Après une série de travaux et de consultations menées pendant tout le courant de l'année, la réglementation concernant les agences de placement et de recrutement qui va permettre l'application de la Loi, est enfin officialisée et en vigueur depuis le 1er janvier 2020.



EDITO

Une récente publication d'Investissement Québec faisait référence aux 6 mythes sur la rareté de main-d'œuvre au Québec. 6 points étayés qui démontrent comment encore certaines personnes essaient de se persuader que la «pénurie» subsiste dans l'imaginaire alors qu'il y a encore beaucoup de chômeurs à la recherche d'un emploi idéal...

Soyons réalistes et mettons de côté les mythes, la pénurie n'est pas due aux nombres de chômeurs, elle est simplement reliée au vieillissement de la population québécoise et accentuée par des affaires florissantes de nos belles entreprises québécoises ! Même en cas de crise économique, le vieillissement continuera et même s'amplifiera... donc, le besoin de recruter sera toujours là !

Que dire qu'il est estimé que 80 personnes entreront sur le marché du travail alors que 100 sortiront... Et ce n'est pas loin ! C'est de 2021 que nous parlons !

Pour combler ce manque de main-d'œuvre qui puisse prendre la relève de façon immédiate et professionnelle, nous allons chercher les travailleurs étrangers. Les chiffres disent que la part de l'immigration est estimée à 30% ! Faisant fi des politiques qui ont plutôt tendance à réduire l'immigration permanente, l'immigration temporaire, véritable fil conducteur du «manpower» s'est tissée comme une toile dans nos entreprises, nos vies, notre Province. On ne compte plus et prêtons encore moins l'oreille des hauts et des bas qui touche cette population fragile.

Toutefois, un certain goût de «déjà-vu» si on se réfère à d'autres provinces canadiennes où cette toile a vite été avilie par les abus de certains employeurs et agence de placement et de recrutement de travailleurs étrangers. Le Québec, pour protéger le droit de ces travailleurs, a modifié sa Loi du travail en janvier 2019 et a mis en application sa réglementation spécifique au recrutement international dès le 1er janvier 2020. Dorénavant, chacun doit savoir ses droits, ses obligations... autant l'employeur, les travailleurs étrangers temporaires que nous, agence de recrutement international ! De notre côté, nous sommes prêts. Et vous, l'êtes-vous ? Laissez nous vous préparer ! Nous avons du chemin à faire et la route va être belle...

Selin Deravedisyan-Adam, CRIC
Co-fondatrice Phoenix GMI

En quoi consistent ces changements et nouvelles obligations ?

- 1 Les agences doivent détenir dorénavant un permis délivré par la CNESST pour exercer leurs activités. Une liste des agences approuvées sera disponible, en ligne, à partir du 20 janvier 2020.
- 2 Une agence de recrutement international et une agence de placement ont des responsabilités distinctes et doivent se conformer à des obligations particulières liées au permis, telles que :

- Afficher le permis dans les locaux
- Indiquer le numéro de permis sur tout document administratif officiel et contractuel
- Communiquer de façon efficace avec la CNESST
- Rappeler aux employeurs leurs obligations en matière de santé et de sécurité du travail pour les travailleurs étrangers recrutés
- Informer chaque travailleur étranger des conditions de travail et information sur l'employeur
- Transmettre à l'employeur et à l'employé le document émis par la CNESST concernant les droits des travailleurs et les obligations des employeurs en matière de travail.
- Conserver les documents contractuels et financiers des ententes avec les employeurs

- 3 Lorsqu'il s'agit d'une agence de placement de personnel, celle-ci doit assurer une responsabilité solidaire pour l'équité des conditions de travail avec les employés déjà en poste dans ladite entreprise. Elle ne peut pas charger non plus les travailleurs de frais pour des fins de formation, de l'aide fournie à son embauche, telle que la rédaction de CV, par exemple. Et enfin, ces dispositions n'autoriseront plus une agence à interdire l'embauche au-delà d'une période de six mois après le début de l'affectation de l'employé chez l'employeur.

- 4 Lorsqu'il s'agit d'une agence de recrutement, le titulaire d'un permis d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires ne peut pas confisquer les passeports ou autres biens personnels des travailleurs étrangers temporaires. Il lui est également strictement défendu d'exiger des frais de recrutement et de procédure d'immigration pour l'obtention du permis de travail initial (excepté, le cas échéant les frais de permis qui lui sont attribués).

- 5 Lorsqu'une entreprise est cliente d'une agence, elle doit s'assurer dorénavant que celle-ci est titulaire d'un permis délivré par la CNESST et qu'elle figure sur la liste des agences titulaires d'un permis. Si l'entreprise fait affaire avec une agence qui n'est pas listée, elle est passible d'une amende de 600 à 6000 \$ et le double en cas de récidive.



- 6 Dans le cas d'une agence de placement, celle-ci est responsable, avec son client, l'entreprise cliente, du versement aux travailleurs de toute sommes dues qui leur est attribuée. L'entreprise doit s'assurer que l'agence respecte, bien entendu, cette obligation et il est de bonne pratique de prévoir contractuellement entre l'agence de placement et l'entreprise cliente l'échange d'informations sur les salaires.
- 7 L'entreprise cliente peut demander à la CNESST une attestation de conformité confirmant que l'agence de placement a payé sa cotisation à la CNESST en matière de santé et de sécurité du travail. Celle-ci libérera l'entreprise cliente d'une éventuelle responsabilité de régler la cotisation due par l'agence à la fin de chaque contrat.
- 8 Tout employeur, qu'il ait recruté par les services d'une agence ou pas, et qui embauche un travailleur étranger temporaire devra faire parvenir la Déclaration d'embauche de travailleurs étrangers temporaires à la CNESST. Cette déclaration qui s'effectuera en ligne à partir du 3 janvier 2020, indiquera :

- ✓ La date de début du contrat de travail /entrée en poste.
- ✓ La durée du contrat de travail (qui sera en général équivalent à la durée du permis de travail accordé).
- ✓ La date de départ du travailleur si celle-ci diffère de la date de la fin de leur contrat et les raisons qui justifient le changement de la date du départ

Ces nouvelles dispositions arrivent à un moment opportun alors que toute la Province du Québec fait face à une pénurie de main d'œuvre qui n'a pas de précédent.

Les agences de placement doivent également verser un cautionnement de 15000 \$ à la CNESST pour garantir l'exécution de certaines de leurs obligations envers les travailleurs.

Toutefois, les agences de recrutement ne sont malencontreusement pas assujetties au cautionnement. Le versement d'une gage aurait été une mesure coercitive à obliger certains recruteurs «en herbe» à se responsabiliser envers leurs candidats mais aussi les employeurs, évitant des promesses et des déceptions dans un processus de recrutement de piètre qualité et les déresponsabilisant à la première occasion.

Pour conclure, il est évident qu'il ne suffira pas à une agence de placement ou de recrutement de simplement s'inscrire pour obtenir un permis de la CNESST mais il sera obligatoire de montrer «patte blanche» et avoir une représentation légale par une personne responsable et reconnue pour son intégrité autant administrative que personnelle.

Source et informations complémentaires : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/clienteles/agences-de-placement/Pages/placement-personnel-recrutement.aspx>

Dates à retenir

- Le 3 janvier 2020 est la date à laquelle les agences pourront déposer leur candidature sur la plateforme de la CNESST.
- Le 20 janvier 2020, les agences dont un permis leur est accordé seront listées sur le site de la CNESST.
- Le 14 février 2020 est la date butoir de la période de transition où toutes les agences qui œuvrent déjà dans le domaine devront s'«officialiser» auprès de la CNESST.



Le rôle de Phoenix en tant que Recruteur International

Phoenix GMI a lancé son programme de recrutement international, Option Strategis, en octobre 2016. Nous n'avons pas inventé la roue mais nous avons mis l'entièreté de notre savoir-faire et notre savoir-être pour rendre cette roue impeccable et adaptable à toutes les routes. La preuve sont les 650 personnes qui ont été recrutées depuis le lancement du programme. 650 travailleurs et leur famille heureux et fiers de rejoindre des entreprises du Québec et s'investissant culturellement et professionnellement dans les régions. Notre recette? la confiance, le positivisme, du professionnalisme et surtout une seule entreprise qui gère toutes les étapes en maîtrisant une coordination chronométrée.

Nous avons reçu début décembre 2019, une lettre de la CNESST nous invitant à présenter notre demande de permis pour être reconnu comme Agence de recrutement international. Nous avons été agréablement surpris car nous ne savions pas que la CNESST nous identifiait déjà comme Agence de recrutement international!

Effectivement, Phoenix GMI n'est pas une agence de placement et nous ne le serons jamais!

Notre vocation est axée sur la mobilité internationale. C'est même dans notre ADN corporatif car ces deux mots font partie du nom de l'entreprise : Phoenix Gestion en Mobilité Internationale. Nous faisons déjà du recrutement, au cas par cas, pour certains clients avant même 2016, année du lancement de notre programme Option Strategis. Toutefois, le parcours effectué ces dernières années, la saine croissance de notre entreprise qui a également triplé son équipe mais aussi la mise en place d'une gestion des suivis et procédés réglée comme du papier à musique nous fait reconnaître aujourd'hui comme étant une des agences en recrutement international des plus actives sur le terrain.

Du point de vue logistique, dès le 3 janvier 2020, nous avons déposé notre demande de permis auprès de la CNESST. La liste officielle des recruteurs internationaux et agences de placement ne sera disponible publiquement qu'à partir du 20 janvier 2020. Et quant aux agences, qui comme nous, sont déjà en activité, nous avons une période de transition jusqu'au 14 février 2020 pour mettre à jour nos dossiers en cours.

Notre travail n'est pas facile. Le recrutement international demande beaucoup de vigueur et surtout une analyse initiale infaillible pour identifier les types de candidats, les critères d'immigration applicables et les bassins sources. Nous ne recrutons pas du Maroc, de la Tunisie ou des Philippines car c'est une mode ! Nous recrutons des humains en premier lieu. Des hommes et des femmes professionnels, des familles avec des projets de vie qui désirent s'investir et s'installer au Québec. Des gens qui vont s'intégrer en douceur, grâce à leurs valeurs, dans notre société traditionaliste québécoise ! Nos travailleurs étrangers viennent d'horizons divers et une vingtaine de nationalité sont là !

Mais nous sommes chanceux ! Nous travaillons avec une équipe de tonnerre qui est capable d'absorber des montagnes de travail, tout en connaissant chacun de nos candidats, sans jamais négliger la touche humaine que ce soit pour un recrutement de 1 ou 50 personnes. Nos missions sont uniques et chaque employeur qui s'est déplacé avec nous le sait et... y retourne ! Seulement en 2019, si je calculai les distances parcourues avec nos entreprises, nous aurions pu faire au moins 2 fois le tour du Monde en avion et cela, sans parler des missions virtuelles organisées tout le long de l'année !

Nous ne sommes pas là par hasard. C'est grâce à vous, employeurs, qui à chaque fois, par vos commentaires positifs, constructifs, avez apporté une dose supplémentaire de motivation, irrigué notre savoir-faire pour le rendre encore plus puissant que nous allons pouvoir continuer et vous emmener vers une nouvelle dimension du recrutement international. Nous avons tellement de travail à faire pour atteindre VOS objectifs !



Chez Phoenix GMI, nous sommes réalistes également. Nous saluons cette mesure qui oblige dorénavant les agences de recrutement international, incluant les personnes pratiquant à titre individuelle, à obtenir un permis en bonne et due forme. Bien que les critères d'admissibilité soient établis sur des éléments d'évaluation éthique et administratifs, nous aurions préféré qu'un cautionnement ait été également exigé comme pour les agences de placement. En effet, nous déplorons que certaines agences promettent des candidats et que les événements ne se passent pas bien, autant au niveau des procédures d'immigration que de la coordination générale, laissant un goût amer aux candidats et aux employeurs. Ce qui nous console et qu'au moins, le fait de détenir un permis, permettra à la CNESST d'effectuer des contrôles et vérifications en cas de plainte des travailleurs que des employeurs.

Actuellement, ça bouge chez Phoenix GMI ! Nous sommes en branle-bas de combat ! Nous avons passé en revue les nouvelles procédures qui vont faire partie de nos obligations en tant que détenteur de permis d'agence de recrutement international. Nous sommes fiers d'annoncer que nous avons déjà la quasi majorité des paramètres qui étaient déjà intégrés dans notre gestion courante. Toutefois, afin de protéger adéquatement autant les travailleurs étrangers, les employeurs que notre agence, Phoenix GMI est en train de réviser les documents contractuels, les formulaires de suivi et autre documentation réglementaire que nous devons fournir aux travailleurs étrangers et aux employeurs dès leur embauche effective. De même, nous travaillons sur le support aux employeurs qui doivent déclarer les travailleurs étrangers lors de l'arrivée en poste et leur départ. Il y a plusieurs paramètres à affiner et la CNESST n'est pas encore en mesure de pouvoir donner la procédure exacte alors qu'il s'agit d'une obligation de l'employeur d'effectuer ces déclarations dès le 1er janvier 2020. Nous avons plusieurs questions en suspens et nous allons nous assurer de recevoir les réponses de la CNESST dans un court délai.



Pour conclure, il ne faut pas oublier que même si Phoenix GMI obtient son permis pour être reconnue légalement comme Recruteur International, il est évident que les services d'immigration continueront à être offerts toujours en toute légalité. Nous avons un service Immigration qui ne traite que des demandes d'immigration : permis de travail, permis d'étude, visas, résidence permanente, parrainage...incluant un service de visa pour les États-Unis et la France.

Rappelons que Phoenix est à la base une entreprise familiale :



Selin Deravedisyan-Adam est la personne ressource en immigration, enregistrée auprès du MIFI et certifiée par le CRCIC.



Christian Adam est la personne ressource pour le volet Recrutement International.

Phoenix GMI possèdera de ce fait toutes les autorisations légales nécessaire pour couvrir chaque étape du recrutement, soit de la présélection des candidats à l'obtention des permis de travail. Par conséquent, même si une agence détient un permis et est listée auprès de la CNESST, cela ne lui confère pas le droit de procéder aux demandes d'immigration, à moins qu'elle dispose d'une personne identifiée et dûment autorisée pour couvrir les procédures d'immigration.

2020 promet d'être une année remplie d'énergie positive ! Phoenix GMI sera à vos côtés pour pouvoir vous orienter stratégiquement dans la sélection de vos futurs travailleurs étrangers temporaires. De nouveaux programmes seront lancés également dans le courant de l'année.

Maintenant, Employeurs ! Il ne vous reste qu'à vous préparer également ! De notre côté, nous serons prêts à partir !

Les Nouvelles *du côté de chez Phoenix*

Un Partenariat entre Phoenix et l'école d'ingénieurs Icam pour le plus grand bonheur de tous !



Pour finir l'année 2019 en beauté, Phoenix Gestion en Mobilité Internationale et l'Icam, site de Lille, ont eu le plaisir d'annoncer l'officialisation de leur partenariat.

Un partenariat qui permettra à Phoenix GMI de recruter des collaborateurs compétents en France pour nos entreprises québécoises, et de proposer des parcours à l'expatriation pour les ingénieurs Icam et les stagiaires de la formation professionnelle de l'Icam, notamment dans le domaine manufacturier tel que le soudage et les machinistes.

Ce partenariat entre Phoenix GMI et l'Icam est un réel atout pour les entreprises québécoises qui auront accès à un vaste réseau de candidats qualifiés, ouverts à la mobilité internationale et dont l'intégration se fera très rapidement. Les entreprises en mission auront également à disposition tout un réseau d'infrastructure mis à disposition par le pôle Formation Professionnelle de l'Icam, qui permettront de sélectionner minutieusement les candidats.

L'Icam, école d'ingénieur depuis 1898, possède 11 campus en France et à l'international. Près de 600 ingénieurs généralistes sont diplômés chaque année en France, dont près de la moitié par la voie de l'apprentissage. L'établissement propose également des formations allant du DEP à la maîtrise spécialisée afin de répondre au mieux à la demande du marché de l'emploi.

Retrospective sur nos mission 2019... De Bogota à La Réunion en passant par Lille

17h43, aéroport de Montréal, vendredi 15 novembre 2019. Christian et moi, récupérons nos 4 grosses valises après presque 24 heures de voyage et nous nous dirigeons vers la sortie après les douanes ! Dans ma tête, je prie pour que l'agent ne m'invite pas à me rendre à la fouille... Avec en plus, nos 2 bagages cabine, le panneau rétractable à l'épaule et nos sacoches, nous n'avons pas loin de 8 bagages sur nous ! Non pas que je cache du saucisson et d'autres petites gourmandises «interdites» mais simplement éviter la fatigue de tout déballer et remballer pour montrer finalement ma bouteille de Rhum arrangé et mes 3 pots de confiture de litchi et de mangue offerts par mes amis de l'Île de la Réunion !



Pour ma part, c'était mon dernier voyage de 2019. Viviana, quant à elle, était encore en mission en Colombie et attendait d'accueillir son avant dernier groupe pour revenir à la fin de mois... Cela fait trois ans que nous avons commencé nos missions de recrutement, je voyageais sporadiquement pour accompagner les entreprises en mission mais 2019 a été une année endiablée. Ce fut voyage sur voyage et tout s'est passé en douceur alors que j'ai, à moi seule, fait probablement en kilométrage au moins le tour du Monde !



Pour être équipée, j'étais équipée ! Imprimante portable, 1 laptop, 1 Ipad, des connexions internet et téléphoniques à grand renfort... Bref, il me manquait le jet pour aller encore plus vite probablement ! A moi seule, c'est 6 missions... Colombie, France, Île de la Réunion ! Pour Viviana, je n'ose même pas aborder les siens... Presque une mission par mois ! L'adrénaline me pousse à aller encore plus loin et surtout être en mesure d'orchestrer autant mon équipe en immigration qui travaille sans relâche sur le montage des dossiers au Québec mais aussi être présente pendant les processus de sélection de ces merveilleux candidats que nous allons cueillir comme des fleurs dans le jardin de leur beau pays.

Si j'ai fait du tourisme ? J'ai vécu des dépaysements et la magie des nouveaux lieux mais aucunement n'ait fait du tourisme pour mon plaisir personnel... ah, peut-être le dimanche où avec deux belles personnes (qui se reconnaîtront en me lisant), je suis allée faire 3 ou 4 plages de l'Île de la Réunion ! Que ce soit à Medellin, à Lille ou à Saint-Paul de la Réunion, je ne me sentais nullement étrangère ! Bien au contraire, je pouvais facilement me laisser absorber dans la population locale. J'aimais autant la musique, la nourriture mais aussi le rythme effréné de travail qui me faisait dormir seulement un petit 4 heures par nuit... J'ai même assisté à un conseil d'Administration à Toronto en m'endormant finalement sur mon laptop à 2h00 du matin !

Hahahaha !! Pas si facile que ça ! Et c'est là que mon travail, côté immigration, est encore plus fondamental. Chaque candidat a son histoire ! Même si nous prenons le soin, lors de la pré-sélection de vérifier leur profil par rapport aux critères des postes offerts, la vie nous apporte de belles surprises... Et c'est là qu'il faut savoir être stratégique ! Comme la fois où un des responsables du recrutement a croisé un jeune étudiant qui s'appliquait à finir son travail de peinture ! Coups de foudre ! Le candidat était aux antipodes du profil recherché mais cette délicatesse de son geste, son regard respectueux et sa vivacité lorsqu'il a été invité à passer les entrevues par la suite, sont des souvenirs que je n'oublierai jamais !

Pendant que j'écris ces mots, je suis en train de me dire... «qu'est-ce qui te vient en image de ces voyages, Selin» ? Les sourires !! Les sourires de notre équipe sur place, les sourires de nos contacts mais aussi les sourires de nos entreprises et ceux de nos merveilleux candidats ! Je suis bien chanceuse... Ce n'est pas de la chance, c'est une réalité ! Quand on part en mission, nous sommes totalement absorbés par nos responsabilités, ce titillement intérieur de rencontrer des candidats qui vont encore plus nous stimuler pour atteindre nos objectifs. Ce que je vous raconte, c'est ce que vit chacun des participants aux missions ! C'est simple, notre réaction est : On veut tous les recruter !!





Oui, vous l'avez compris... c'est ça, mon voyage, mon dépaysement !! Il s'agit de toutes ces choses qui sont uniques en soit... comme lorsque je suis dans la grande salle où nous faisons les présentations sur l'entreprise et je vois les regards enthousiasmés des participants ou lorsque j'accompagne l'employeur dans l'atelier où les tests pratiques vont être effectués pendant 4 ou 5 heures au bruit des machines et les étincelles de soudure, ou encore, lorsque je vois ces personnes faire 10 heures de route en autobus, la nuit, pour arriver frais et dispo en passant par la salle de bain pour se changer et arborer un sourire courtois et respectueux... Mon album de voyages qui m'a mené de Bogota à l'Île de la Réunion est riche de ces clichés, de ces souvenirs qui sont finalement... vos souvenirs !

Je suis honorée de les avoir vécus avec vous et d'avoir partagé ces moments uniques... car bien que vous ayez à voyager un nombre de fois infini dans le même lieu, chaque voyage reste unique car chaque sourire est unique et... vous êtes unique ! Qui se rassemble, s'assemble... et nous sommes heureux de pouvoir vous assembler avec vos futurs employés qui vous ressemblent !

Nos Prochains Départs en Mission Internationale

Pour 2020, Partez Recruter en Février, Recevez en Mai ! Oui c'est Possible !

Recevez rapidement vos futurs employés en vous inscrivant dès maintenant à l'une de nos prochaines missions de recrutement international. Nos missions sont également disponibles en tout temps, nous nous adaptons à vos besoins !

Pour en savoir plus : christian.adam@phoeniximm.com

MISSION COLOMBIE - MEXIQUE

FEVRIER 2020



MISSION FRANCE - LA RÉUNION

MARS 2020





**Pour toute demande d'information concernant nos services d'immigration et de recrutement international, merci de contacter :
christian.adam@phoeniximm.com**

BUREAU PRINCIPAL :

550 Avenue Beaumont
bureau 430
Montréal, QC, H3N 1V1

BUREAU RÉGIONAL :

1045, 168e Rue St- Georges
Québec, QC, G5Z 1L2

CONTACT :

T : (514) 903 9959 #311
T : (418) 476 8381 #311
F : (514) 369 0515

www.phoeniximm.com